

## **Programme de travail de la CGSO pour la période 2012 - 2013**

Monsieur le président,

Nous vous remercions de votre courrier du 14 octobre 2011 concernant la consultation pour le programme de travail de la CGSO pour la période 2012 – 2013.

Nous saluons l'élaboration d'un programme de travail pour une durée de deux ans, ce qui correspond à la durée biennale de la présidence et nous pouvons nous rallier aux deux axes de travail proposés.

Cependant, nous regrettons la longueur de ce document car il mériterait d'être plus concret et tenir sur un nombre restreint de pages.

Les différents projets présentés appellent les remarques suivantes :

### **A1. Promotion des intérêts des cantons de Suisse occidentale dans le cadre de la CdC, des instances fédérales et positionnement par rapport aux autres régions :**

La veille stratégique doit constituer l'objectif prioritaire de la CGSO. Il est en effet important que les cantons de Suisse occidentale puissent réagir rapidement et de manière coordonnée sur des sujets qui les concernent.

Par contre, nous sommes sceptiques quant à l'utilité de resserrer les liens avec Helvetia Latina car cette dernière n'a que très peu d'influence sur la scène fédérale. Il serait plus intéressant de viser les décideurs politiques et économiques, les associations patronales et syndicales, la presse fédérale et les lobbyistes, qui jouent tous un rôle central dans la politique fédérale.

### **A2. Intégration européenne : promotion des intérêts des cantons de Suisse occidentale**

Le suivi des relations transfrontalières doit se faire en étroite collaboration avec les structures de coopérations transfrontalières existantes. Les institutions telles que la CTJ (Conférence TransJurassienne) et le Conseil du Léman doivent figurer dans les partenaires impliqués.

### **B1. Promotion de la coopération intercantonale**

Le renforcement de la coopération intercantonale ne peut se faire sans une coordination étroite avec les conférences spécialisées.

L'efficacité de la collaboration intercantonale ne pourra être démontrée qu'à travers des projets concrets.

## **B2. Mise en application de la CoParl et du suivi de la mise en place de données sur les conventions intercantionales**

La CGSO a déjà consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'élaboration de la CoParl. Il s'agit de veiller maintenant à ce que la mise en œuvre de cette dernière ne débouche pas sur la création de nouvelles « usines à gaz chronophages ».

## **B3. Clarification des relations entre la CGSO et les conférences spécialisées de Suisse occidentale et identification de dossiers centraux**

Si nous reconnaissons la nécessité de renforcer la coopération intercantonale, il faut cependant faire attention de ne pas ajouter de problématiques supplémentaires dans des domaines déjà suffisamment complexe et touffue. Notre remarque s'applique particulièrement pour le domaine de l'éducation qui connaît un nombre important d'acteurs (CIIP, CDIP, HES-SO, HE-ARC, HEP-BEJUNE, CUSO).

Il serait préférable de cibler deux ou trois dossiers d'intérêt majeur pour la CGSO et qui peuvent permettre de rallier une certaine unanimité plutôt que de se disperser sur de trop nombreux dossiers.

## **B4. Développement interne de la CGSO**

Le principe d'« unanimité solidaire » doit être mieux défini.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce document, nous vous prions d'accepter, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 16 novembre 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

*La présidente,*  
G.ORY

*La chancelière,*  
S. DESPLAND